

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 25 février 2013**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 11

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel – GEOFFROY Valérie - JOCHMANN Gilbert - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - MASSE Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : néant

Convocation du 13 février 2013

**1. Ryhmes scolaires : report de la date d'application de la réforme**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires, issues du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 (JO du 26 janvier 2013) relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Il leur rend également compte des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion des maires avec M. l'inspecteur de l'éducation nationale à Mittelhausen le 13 février dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- Considérant les contraintes d'organisation
- Considérant qu'il y a lieu de prendre le recul nécessaire pour mieux analyser cette réforme et pour consulter tous les intervenants dans le domaine scolaire
  
- Décide de reporter à la rentrée scolaire 2014 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires,
  
- Charge le Maire d'en informer le Directeur académique des services de l'Education Nationale ainsi que Monsieur le Président du Conseil Général au titre de l'organisation du transport scolaire.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire,**  
**compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 4 mars 2013**  
**et de sa publication le 4 mars 2013.**

Le Maire :  
Bernard INGWILLER

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 25 février 2013**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 11

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel – GEOFFROY Valérie - JOCHMANN Gilbert - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - MASSE Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : néant

Convocation du 13 février 2013

**2. Prestation « paie du personnel » à réaliser par le Département**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au transfert de la comptabilité communale à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn - voir délibération du 11 décembre 2012 - et afin d'harmoniser les procédures comptables entre les quatre communes du canton de Hochfelden ayant transféré leur comptabilité à la CCPZ, il y aurait lieu de faire établir la paie du personnel par le Département du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- Confie la gestion de la paie de la collectivité au Conseil Général du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 avec reprise des éléments du 1<sup>er</sup> trimestre 2013 ;
- Autorise le Maire à signer la convention ou tout autre document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,  
**Délibération certifiée exécutoire,**  
**compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 4 mars 2013**  
**et de sa publication le 4 mars 2013.**

Le Maire :  
Bernard INGWILLER

*Département du Bas-Rhin  
Arrondissement Chef-lieu*

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 25 février 2013**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 11

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel – GEOFFROY Valérie - JOCHMANN Gilbert - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - MASSE Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : néant

Convocation du 13 février 2013

**3. Acquisition d'une parcelle : Autorisation de signature**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2012, ils avaient décidé d'acquérir la parcelle n° 492/160 – Section 10 – de 2,06 ares ; il leur demande de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte d'achat.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération du 11 décembre 2012,
- Confirme les dispositions prévues dans cette délibération,
- **Autorise** le Maire à signer l'acte d'achat entre la Commune et les membres de la famille HOUDE en l'étude de la SCP LOTZ à Pfaffenhoffen.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,  
**Délibération certifiée exécutoire,**  
**compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 4 mars 2013**  
**et de sa publication le 4 mars 2013.**

Le Maire :  
Bernard INGWILLER

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement Chef-lieu

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 25 février 2013**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 11

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel – GEOFFROY Valérie - JOCHMANN Gilbert - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - MASSE Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : néant

Convocation du 13 février 2013

#### **4. Vote de crédits**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'inscrire différents crédits en investissement en attendant le vote du Budget Primitif de 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire les crédits suivants au BP 2013 :

- Art. 2157 : Acquisition de plaques de rues : 500 €
- Art. 2157 : Acquisition de 5 bacs à sel de déneigement : 1 500 €
- Art. 2183 : Acquisition de matériel informatique  
(nouvel ordinateur + logiciel comptabilité) : 1 500 €

Pour mémoire :

- Art. 21318 : Réfection de la toiture de l'église : 50 000 €  
(Délib. du Conseil Municipal du 17/10/2012)

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire,**  
**compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 4 mars 2013**  
**et de sa publication le 4 mars 2013.**

Le Maire :  
Bernard INGWILLER

